

0287



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

20 DEC. 2017

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes  
Service Déplacements Risques Sécurité

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Service du recueil des actes administratifs

Affaire suivie par : Olivier Castillon

☎ : 04.93.72.74.18

✉ : olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Observation
<p>- Arrêté préfectoral du 5 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels d'inondations de la commune de Mandelieu-la-Napoule.</p> <p>- Décision de l'autorité environnementale du 12 septembre 2017 après examen au cas par cas en application de l'article R122-18 du code de l'environnement.</p>	<p>Transmis pour insertion au recueil des actes administratifs.</p>
<p><i>Publié au Recueil n° 220-2017</i></p>	<p><i>du 22/12/2017</i></p>

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes,  
La Chef du Pôle Risques

  
Béline NEUBERT